



Un actionnaire dirigeant peut-il détenir d'autres actions

Par **Paoli Anthony**, le **30/07/2017** à **14:55**

Bonjour

Un actionnaire dirigeant majoritaire peut-il détenir des actions dans d'autres sociétés ?

Merci

Par **Paoli Anthony**, le **01/08/2017** à **08:03**

Bonjour

Je me permet de faire remonter mon sujet. En fait ce que je souhaite savoir c'est si un actionnaire dirigeant d'une société peut avoir des actions dans d'autres sociétés mais juste à titre d'investisseur (moins de 10 %)

Par **Paoli Anthony**, le **04/08/2017** à **12:16**

Bonjour

Je me permet à nouveau de faire remonter mon sujet, en espérant que quelqu'un pourra me répondre

Par **DRH juriste**, le **04/08/2017** à **14:55**

Bonjour,

Bien que votre question ne soit nullement dans mon domaine habituel d'intervention, je vais vous répondre puisque personne d'autre n'en a pris la peine.

Nombre de dirigeants actionnaires de leur société ont des actions d'autres entreprises.

Le seul investissement dans une autre entreprise qui pourrait poser question serait dans une

entreprise concurrente. Un contrat ou règlement interne pourrait l'interdire. Il pourrait aussi y avoir une suspicion de déloyauté.

J'espère que ces éléments pourront vous aider.

Bien cordialement.

Par **Paoli Anthony**, le **05/08/2017** à **13:29**

Bonjour

Un grand merci pour votre réponse.

Si j'ai bien compris un dirigeant actionnaire peut posséder sans soucis des actions dans une entreprise non concurrente.

Encore merci pour votre réponse

Cordialement